

PROCES VERBAL DE RESTITUTION DE BIENS MOBILIERS ET IMMOBILIERS
ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU
ET LA COMMUNE DE CHEY

Entre les soussignés :

La communauté de communes de Mellois en Poitou, représentée par son Président, M. Fabrice MICHELET, dûment habilité par la délibération du bureau communautaire n°en date du2025 dont une expédition a été déposée à la Préfecture des Deux-Sèvres,

Ci-après désigné par les termes « la communauté de communes » ;

D'une part,

Et

La commune de Chey, représentée par son maire, M. Jean-Christophe MAGNAN, dûment habilité par la délibération du conseil municipal en date du 2025 dont une expédition a été déposée à la Préfecture des Deux-Sèvres,

Ci-après désigné par les termes « la commune » ;

D'autre part,

Exposé

Considérant que la communauté de communes Mellois en Poitou exerce la compétence scolaire ;

Considérant la décision du rectorat de l'académie de Poitiers de ne plus affecter d'enseignant sur les sites mono-classe ;

En application de l'article L 1321-3 du CGCT, lorsque le bien n'est plus affecté par l'EPCI au service public pour lequel il avait initialement été mis à disposition, le bien mis à disposition de l'établissement bénéficiaire du transfert des compétences est restitué et réintégré dans le patrimoine de la commune pour la valeur nette comptable avec les adjonctions effectuées par la communauté de communes le cas échéant.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 – Objet

Pour faire suite à la fermeture du site scolaire de Chey à compter de la rentrée de septembre 2025, il y a lieu de restituer les biens immobiliers et mobiliers à la commune de Chey, collectivité propriétaire, qui retrouve l'ensemble de ses droits et obligations sur les biens à compter de la date de signature du présent procès-verbal.

Bien restitués

Voir liste des biens annexée avec le procès-verbal de mise à disposition du 8 septembre 2016.

Article 2 – Modalités de mise en oeuvre

Les biens mis à disposition de l'établissement bénéficiaire du transfert des compétences sont restitués et réintégrés dans le patrimoine de la commune pour la valeur nette comptable avec les adjonctions effectuées par la communauté de communes le cas échéant

Article 3 : Date d'effet

D'un commun accord, la communauté de communes et la commune de Chey conviennent que la restitution des biens se fera au 31 août 2025.

Fait à Melle, le2025

Pour la commune de

CHEY

Le Maire,

Pour la communauté de communes

MELLOIS EN POITOU

Le Président,

Jean-Christophe MAGNAN

Fabrice MICHELET

ETAT D'INVENTAIRE

Exercice : 2025 Budget principal Nature : 217312 BATIMENTS SCOLAIRES

Niveau invalide	Niveau non invalide	Détail du budget	Valeur d'imputation	Date annuel (version)	Autodéduction des prestations	Amortissements différés	V.N.C. au 01/01/2018	V.N.C. au 31/12/2018
SCOL-08	00SCOL-09	LE BOURG CANTINE ECOLE CHEY (00SCOL-08)	244 570,56	01/01/2018	0	0,00	244 570,56	244 570,56
		BATIMENTS SCOLAIRES MAD	244 570,56			-0,00	244 570,56	244 570,56
	Total		244 570,56					

Exercice : 2025 Budget Principal Nature : 21758 AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH

[illegible]

Exercice : 2025 Budget: BUDGET PRINCIPAL Nature : 21783 MATRIEL INFORMATIQUE SCOLAIRE

Nature inventaire	Nature inventarisation	Description du bien	Catégorie	Valeur liquidation	Durée amortissement	Amortissement calculé en %	V.N.C. au 01/01/2015	V.N.C.
(NSCOL287)	(NSCOL287)	PROJCTEUR LCD ET SUPPORT	MATERIEL INFORMATIQUE SCOLAIRE	2 251,50	0	0,00	0,00	0,00
(NSCOL514-1)	(NSCOL514-1)	ACQUIS ORDI MATRE CASQUE AUDIO ECRAN SERVEUR	MATERIEL INFORMATIQUE SCOLAIRE	1 809,85	3	0,00	1 809,85	0,00
(NSCOL521)	(NSCOL521)	3 UNITES CENTRALES ECOLE	MATERIEL INFORMATIQUE SCOLAIRE	1 343,11	4	0,00	1 343,11	0,00
Total:				5 404,46		0,00	3 454,46	0,00

Colección	Budget Exercice : 2025	Budget Principal	Nature
21784	MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER SCOLAIRES		

[illegible]

Exercice : 2025	Budget: BUDGET PRINCIPAL	Nature : 21788 AUTRES
-----------------	--------------------------	-----------------------

[illegible]

ETAT D'INVENTAIRE

Exercice : 2025 Budget: BUDGET PRINCIPAL Nature : 21788 AUTRES

Nature attribuée	Nature imputée	Désignation détaillée	Classe	Valeur d'acquisition	Date d'acquisition	Date d'entrée en service	Amortissement de l'exercice	Amortissement cumulé	Valeur nette	VNC au 01/01/2025	VNC au 31/12/2025
SCOLR04	DISCOLR04	ROBOT CULINAIRE MAGIC	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	300,42	01/07/2015		0,00	300,42	0,00	0,00	0,00
SCOLR05	DISCOLR05	REFRIGERATEUR CANTINE	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 267,24	01/07/2015		0,00	1 267,24	0,00	0,00	0,00
Total				1 567,66			0,00	1 567,66	0,00	0,00	0,00

